

Pourquoi faire appel à un titulaire de certificat national?

Services d'inspection

L'achat d'une propriété constitue l'une des décisions les plus importantes de la vie des Canadiens. Ce processus exige l'intervention de nombreux spécialistes, notamment celle d'un inspecteur de biens immobiliers.

La profession d'inspecteur en bâtiment s'intègre à un secteur non réglementé. Toutefois, cette situation n'implique pas nécessairement que le choix d'un inspecteur de biens immobiliers représente une tâche difficile. En sélectionnant un inspecteur titulaire d'un certificat national, vous vous assurez d'accéder à une analyse détaillée des principaux éléments et systèmes d'une propriété par un professionnel à la fois objectif et indépendant, dont le meilleur intérêt de l'acheteur constitue la seule préoccupation.

Pour devenir titulaires d'un certificat national, les candidats doivent démontrer des compétences techniques rigoureuses auprès de l'Autorité de certification nationale et être en mesure de produire des rapports écrits, en plus de s'engager envers la formation continue.

Les titulaires d'un certificat national s'engagent à mener leurs inspections conformément aux normes d'exercice de l'ACIBI, à respecter le Code de déontologie de l'ACIBI et à fournir un service de qualité supérieure à la clientèle .

Les acheteurs ne sont pas les seules personnes à retenir les services des inspecteurs titulaires d'un certificat national. Les vendeurs font également appel aux services des inspecteurs titulaires d'un certificat national pour connaître l'état de leur propriété avant de l'inscrire sur le marché. Tout vendeur intelligent sait que le fait de connaître l'état de sa propriété rend le processus de vente plus acceptable.

L'acheteur, le vendeur, le propriétaire ou toute personne désirant prendre une décision éclairée sur une maison ou une propriété, en se fondant sur des renseignements objectifs, mérite les services d'un inspecteur professionnel en bâtiment.

À l'échelle nationale, le programme de certification nationale a établi la norme de qualité la plus largement reconnue en matière d'inspection résidentielle.

L'inspecteur titulaire d'un certificat national examine les principaux systèmes d'une propriété, notamment :

- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Toiture
- Fondations
- Intérieur et extérieur

L'inspecteur en bâtiment ne prendra aucune décision d'achat à votre place. Toutefois, il peut vous fournir tous les renseignements nécessaires à la prise d'une sage décision. Pour obtenir de plus amples renseignements, lisez la fiche d'information Le choix d'un inspecteur en bâtiment compris dans la série générale Votre maison de la SCHL et l'article publié par Steve Maxwell (en anglais) dans le Toronto Star.

Normes d'inspection

Code de Déontologie

Norme de pratique

Normes professionnelle nationales